



EPREUVE : Course de côte Mémorial Yves Feilner

DATE : 6 septembre 2026

ORGANISATEUR : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

N° D'ENTREPRISE : BE0408.265.179

ADRESSE SECRETARIAT - DIRECTION DE COURSE :

Salle Notre Club 11A, rue cour de Justice 4600 VISE

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

14/07/26		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (voir Art. 3.3.9 du RSG)
28/08/26	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
01/09/26	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%
03/09/26	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 30%
	18h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
05/09/26	16h00	Ouverture du Secrétariat et des Vérifications Administratives
	16h15	Ouverture des Vérifications Techniques
	20h00	Fermeture du secrétariat et des Vérifications Administratives
	20h15	Fermeture des Vérifications Techniques
06/09/26	07h30	Ouverture du secrétariat et des Vérifications Administratives Ouverture des vérifications techniques complémentaires
	08h30	Séances d'essais obligatoires
	10h00	Clôture des Vérifications Techniques et administratives
	12h30	Fin des séances d'essais Affichage de la liste "officieuse" des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	13h00	Officialisation de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ.
		Début des montées officielles

V PERMANENCES

- Jusqu'au 04/09/2026 à 20h00

FRANKENNE Jennifer au 0474/406.818 ou jenniferfrankenne@hotmail.fr

- A partir du 05/09/2026 à 12h00 :

FRANKENNE Jennifer, rue cour de justice à Richelle (Salle Notre Club) au 0474/406.818

- Après l'épreuve : FRANKENNE Jennifer au 0474/406.818 ou jenniferfrankenne@hotmail.fr

- Internet : Page Facebook : « Ecurie Baudouin Visétoise » et « Course de côte Mémorial Yves Feilner »

Page de l'évènement : « 42^{ème} Course de côte Mémorial Yves Feilner (Richelle) »



VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition - Eligibilité

Type d'épreuve	Course de côte	Voir RP CC/Sp Art 2.3
Championnat FWB	OUI	Voir RP CC/Sp Art 2.9
Championnats CSAP	Toutes CSAP	Voir RP CC/Sp Art 2.9
Epreuve OPEN	NON	Voir RP CC/Sp Art 16
Epreuve jumelée RACB	NON	Voir RP CC/Sp Art 20

Article 2 : Licences

Délivrance de TP en Histo-Démo et Accès	NON	Voir RSG Art 2.3.
--	-----	-------------------

Article 3 : Parcours

3.1. Situation précise : rue de Richelle jusqu'à la rue Saint-Remy à Visé

3.2. Longueur de la côte : 1570 mètres

3.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres

Article 4 : Sécurité

4.1. Comportement irresponsable des participants (Toutes Divisions) - Voir Art. 3.5 du RP CC/Sprints

4.2. Pénalité pour comportement irresponsable ou inadéquat en Histo-Démo Voir Art. 3.5 du RP CC/Sprints

Article 5 : Véhicules

Véhicules ouverts	OUI	Voir RP CC/Sp Art 4.1.
Division Histo-Démo	OUI	Voir RP CC/Sp Art 4.6.
Division Accès	NON	Voir RP CC/Sp Art 4.7.

Article 6 : Engagement

6.1. Procédure

Engagement en ligne sur www.asaf.be
Paiement sur le compte BE34 0680 3551 8090
Intitulé : Ecurie Baudouin Visétoise
Communication : CC Mémorial Yves Feilner NOM Prénom

Catégorie	28/08/26 (Droits Simples)	01/09/26 (Droits majorés 20%)	03/09/26 (Droits majorés 30%)
Engagement Divisions 1-2-3	135€	162€	175,5€
Engagement Division 4	135€	162€	175,5€
Engagement Histo-Démo	135€	162€	175,5€
Numéro de course	0,5€/chiffre		
Membre Ecurie Baudouin Visétoise	Réduction de 10€		

6.2. Le nombre de véhicules maximum admis

Divisions 1-2-3	100	Voir RP CC/Sp Art 4.2, 4.3., 4.4.
Division 4		Voir RP CC/Sp Art 4.5.
Histo-Démo	20	Voir RP CC/Sp Art 4.6.

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève à 120

Article 7 : Vérifications administratives

Date	Veille de l'épreuve	Jour de l'épreuve
Heure	16h00 à 20h00	7h30 à 10h00
Endroit	Salle « Notre Club » 11A, rue cour de Justice 4600 VISE	

Article 8 : Vérifications Techniques

8.1. Les Vérifications techniques

Date	Veille de l'épreuve	Jour de l'épreuve
Heure	16h15 à 20h15	7h30 à 10h00
Endroit	Devant la Salle « Notre Club » 11A, rue cour de Justice 4600 VISE	Entrée du parc des coureurs 22, Rue de Richelle 4600 VISE

Article 9 : Essais

Une séance d'entraînements aura lieu le 06/09/26 de 8h30 à 12h30.
(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

Article 10 : Course

10.1. Le départ de la 1^{ère} montée **officielle** est prévu à 13h00.

10.2. Le classement sera établi :

- En tenant compte du meilleur temps réalisé si 2 montées officielles ont eu lieu.
- En additionnant les deux meilleurs temps réalisés si 3 montées officielles ont été disputées.

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Il est par contre obligatoire d'avoir terminé deux montées, pour l'être.

Article 11 : Divers

- 11.1. La publication de la liste des inscrits se fera 03/06/26 à 18h00. : Page Facebook « Ecurie Baudouin Visétoise » « Course de côte Mémorial Yves Feilner » Page de l'évènement : « 42^{ème} Course de côte Mémorial Yves Feilner (Richelle) »
- 11.2. L'affichage des résultats se fera : à la Salle Notre Club et sur le site www.ddrt.be
- 11.3. Le parc des Coureurs est situé rue de Richelle 4600 VISE

Article 12 : Classements - Remise des prix - Coupes et Trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs
 - La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront **30 MINUTES APRES L'OFFICIALISATION DES RESULTATS**
 - Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

- 12.3. Première Dame
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
- 12.7. Coupe Yves Feilner



Article 13 : Dispositions diverses

- 13.1. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général et le Règlement Particulier des Courses de Côte/ Sprint de l'ASAF auxquels les participants sont tenus de se conformer.
- 13.2. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui s'imposent.
- 13.3. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

VII APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

JADOT Jérôme, pour la CSAP Liège Lic. N°418, en date du 13/07/2026

LIEMANS Katia, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N°902 en date du 13/07/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

LEJEUNE Guy Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 728 en date du 27 mai 2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.

Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

